

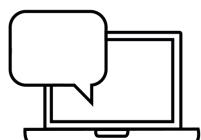
Du lundi 2 février au
vendredi 6 mars 2026

Inscription en 1re année secondaire

Année scolaire 2026-2027



0800 188 55



inscription@cfwb.be
www.inscription.cfwb.be

Ce document s'adresse aux parents dont l'enfant fréquente l'enseignement primaire dans une école de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il reprend toutes les informations importantes pour inscrire un enfant en 1re année de l'enseignement secondaire. On y trouve également ce qu'il faut absolument savoir pour compléter et remettre le formulaire unique d'inscription (FUI).

Les inscriptions en bref

Cette page reprend les éléments essentiels à connaître concernant la période d'inscription. Nous vous recommandons néanmoins de lire attentivement l'ensemble du document.



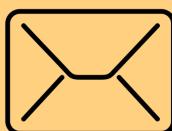
Complétez le formulaire unique d'inscription (FUI) qui est le document obligatoire pour inscrire votre enfant en 1re année secondaire. Soyez attentif aux domiciles et aux priorités. Ces informations ont des conséquences sur la situation d'inscription de votre enfant.

→ Pages 3 à 6



Remettez le FUI de votre enfant **en main propre** dans l'école secondaire de votre 1er choix entre le lundi 2 février et le vendredi 6 mars 2026.

→ Page 7



Recevez la réponse de l'école qui vous informera de la situation d'inscription de votre enfant durant la semaine du lundi 9 mars 2026.

→ Page 8



Si vous déposez le FUI de votre enfant dans une **école « présumée incomplète »**, son inscription y est immédiatement confirmée. La liste de ces écoles sera disponible sur la page www.inscription.cfwb.be/docs/ à partir de la semaine du lundi 19 janvier 2026.



Si vous avez des **questions**, contactez le service des inscriptions par téléphone au numéro **0800 188 55** (appel gratuit) ou par e-mail à l'adresse inscription@cfwb.be.

Comment compléter le FUI de votre enfant ?

Le formulaire unique d'inscription (FUI) est composé de deux parties, un **volet général** et un **volet confidentiel**.

1

LE VOLET GÉNÉRAL

Il reprend les coordonnées de votre enfant. Vérifiez ces informations et corrigez-les si nécessaire. Soyez particulièrement attentif en complétant :

A. les domiciles

B. les priorités

C. l'immersion

Ces informations servent à attribuer les places dans les écoles qui reçoivent trop de demandes.

Pour savoir si les écoles que vous visitez sont habituellement complètes, faites une recherche sur la page www.inscription.cfwb.be/nc/outils/recherche-dune-ecole-secondaire/.



Si vous souhaitez recevoir les informations relatives à la situation d'inscription de votre enfant **plus rapidement**, vous pouvez choisir d'être informé par e-mail. Aucun courrier postal ne vous sera envoyé. Dans ce cas, vérifiez l'exactitude de votre (vos) adresse(s) e-mail sur l'accusé de réception que l'école secondaire vous transmet.

Le volet général

A. LES DOMICILES

Le domicile actuel de l'élève

Le **domicile actuel de votre enfant** est imprimé sur le FUI.

Si ce domicile n'est pas correct, modifiez-le et apportez un certificat de résidence principale.

Les autres domiciles possibles

Le domicile du 2e parent

Il s'agit du domicile du parent chez qui l'enfant n'est pas domicilié, lorsque les parents ne vivent pas ensemble. Si vous choisissez d'indiquer ce domicile, il remplacera l'adresse imprimée sur le FUI et sera utilisé pour le classement de votre enfant.

Dans ce cas, vous devez apporter un certificat de résidence principale.

Le domicile au moment de l'inscription en primaire

Il s'agit du domicile de l'un des parents au moment de l'entrée de l'enfant dans son école primaire actuelle (pas maternelle). Si vous choisissez d'indiquer ce domicile, il sera utilisé uniquement pour déterminer la proximité entre votre domicile et l'école primaire.

Dans ce cas, vous devez apporter un certificat de résidence avec historique.

Les documents doivent être récents et communiqués à l'école secondaire de votre 1er choix au moment de l'inscription. Vous pouvez les obtenir à la commune ou les télécharger gratuitement sur le site internet du Service public fédéral Intérieur ("Mon Dossier").



- ✓ Vous pouvez faire valoir le domicile du 2e parent et le domicile au moment de l'inscription en primaire en même temps. Dans ce cas, le 1er déterminera la proximité avec l'école secondaire et le second déterminera la proximité avec l'école primaire de votre enfant.
- ✓ Si vous choisissez d'indiquer le domicile du 2e parent, vous pouvez également, sous certaines conditions, indiquer le domicile actuel de votre enfant comme domicile au moment de l'inscription dans l'école primaire.

Avant de compléter ces domiciles, assurez-vous qu'ils soient favorables pour votre enfant. Réalisez des simulations et calculez son **indice composite** sur le site www.inscription.cfwb.be ou contactez le **0800 188 55** pour obtenir de l'aide.



Qu'est-ce que l'indice composite?

Si l'école secondaire de votre 1er choix reçoit trop de demandes d'inscription, elle doit les départager par un classement. Un indice composite est calculé pour chaque enfant sur base de 7 critères. Les élèves sont classés par indice composite, du plus élevé au plus faible.

Si vous souhaitez obtenir plus d'informations sur le calcul de l'indice composite, vous pouvez consulter la page www.inscription.cfwb.be/ic/ ou appeler le **0800 188 55**.

B. LES PRIORITÉS

Vous pouvez faire valoir 5 priorités différentes :

1. La priorité "fratrie"

- a. vous avez un enfant qui fréquente déjà l'école secondaire de votre 1er choix ;
- b. en cas de famille recomposée, vous êtes soit marié ou en cohabitation légale, soit domicilié **depuis au moins un an** avec le parent d'un élève qui fréquente déjà l'école secondaire de votre 1er choix ;
- c. votre enfant réside **depuis au moins un an** avec un élève qui fréquente déjà l'école secondaire de votre 1er choix.

Document à fournir dans les situations **b** et **c** : une composition de ménage récente.

2. La priorité "enfant en situation précaire"

L'enfant est placé dans une famille d'accueil, un home ou un internat.

Document à fournir : une preuve du placement.

3. La priorité "enfant à besoins spécifiques"

- soit votre enfant va bénéficier d'une intégration permanente totale en 1re secondaire ;
- soit votre enfant présente un handicap avéré et a des besoins spécifiques pour son entrée en secondaire. Dans ce cas, une convention écrite doit être conclue avec l'école secondaire de votre premier choix.

Si votre enfant est concerné par cette priorité, il est nécessaire de **contacter rapidement** l'école secondaire de votre 1er choix. Ces démarches peuvent prendre du temps.

4. La priorité "interne"

Votre enfant va fréquenter l'internat de l'école de votre 1er choix ou un internat avec lequel elle collabore.

Document à fournir : une preuve d'inscription à l'internat pour l'année scolaire 2026-2027.

5. La priorité "parent prestant"

L'un des parents travaille dans l'école secondaire de votre 1er choix.

Communiquez les documents à fournir à l'école secondaire de votre 1er choix **au moment de la demande** d'inscription.

Vous pouvez uniquement faire valoir des priorités dans l'école secondaire de votre 1er choix et seulement si vous déposez le FUI entre le lundi 2 février et le vendredi 6 mars 2026.



C. L'IMMERSION

Certaines écoles secondaires proposent un enseignement en immersion linguistique. Ce programme consiste à donner une partie des cours dans une autre langue que le français. Même si votre enfant n'a pas suivi l'immersion en primaire, il peut suivre cette filière à partir de la 1re année secondaire.

Si vous souhaitez que votre enfant soit inscrit en immersion, vous devez l'indiquer sur le FUI.

Le nombre de places en immersion est généralement limité. **Un élève qui obtient une place dans une école de son choix ne bénéficiera pas automatiquement d'une place en immersion.**

La liste des écoles qui organisent l'immersion est disponible sur la page www.inscription.cfwb.be/immersion/.

2

LE VOLET CONFIDENTIEL

Il vous permet d'indiquer, par ordre de préférence, **jusqu'à 10 écoles**.

Il est préférable d'en choisir plusieurs, surtout si celles qui vous intéressent sont très demandées.

- Choisir une seule école n'augmente pas vos possibilités d'y obtenir une place.
- Choisir plusieurs écoles ne diminue pas vos possibilités d'obtenir une place dans l'école de votre 1er choix.

Pour plus de facilité et de rapidité, vous pouvez compléter le **volet confidentiel en ligne** sur « Mon Espace Inscription ». Dans ce cas, vous devez seulement remettre le volet général à l'école de votre 1er choix.



Vous pouvez aussi compléter le volet confidentiel sous format papier. Remettez-le sous enveloppe fermée à l'école de votre 1er choix, en même temps que le volet général. N'oubliez pas d'indiquer le nom et le prénom de votre enfant ainsi que son numéro de FUI sur l'enveloppe.

Comment inscrire votre enfant ?

QUAND ?

Les inscriptions se déroulent **du lundi 2 février au vendredi 6 mars 2026 inclus.**

OÙ ?

1. rendez-vous dans l'école secondaire de votre 1er choix ;
2. donnez le FUI de votre enfant à la personne chargée des inscriptions (pas de dépôt dans la boîte aux lettres de l'école, ni d'inscription par e-mail ou téléphone) ;
3. recevez un accusé de réception de la part de l'école.

Durant cette période, l'ordre d'arrivée dans l'école n'a pas d'importance. Il n'est donc pas utile de vous presser pour inscrire votre enfant dès les premiers jours.

N'hésitez pas à contacter l'école avant le lundi 2 février 2026 **pour savoir comment elle organise les inscriptions** (heures d'ouverture, permanences, etc.).

Si vous ne pouvez pas vous rendre à l'école durant cette période d'inscription, vous pouvez donner **procuration** à une **personne majeure** pour qu'elle réalise l'inscription à votre place. Un modèle de ce document est disponible en annexe. Si besoin, vous pouvez contacter le **0800 188 55**.



À QUOI ÊTRE ATTENTIF ?

La localisation des domiciles

La personne en charge de l'inscription doit vous montrer une carte sur l'écran de son ordinateur pour confirmer la localisation du ou des domiciles invoqués. Si elle n'est pas correcte, la localisation doit être corrigée. Cette vérification est importante si l'école doit départager les demandes en cas de classement.

L'accusé de réception

Après l'enregistrement de votre demande, la personne chargée des inscriptions vous remet un accusé de réception. Ce document reprend toutes les informations qui pourraient être utilisées en cas de classement. Il est donc important de **vérifier que rien n'a été oublié** (exemples : domicile(s), priorité(s), etc.).



Si vous introduisez une demande d'inscription dans une école **présumée incomplète**, votre enfant obtient directement une place. Vous recevez donc une **attestation d'inscription** à la place d'un accusé de réception.

Comment serez-vous informé de la situation d'inscription de votre enfant ?

A la fin de la période d'inscription, les écoles secondaires sont **complètes ou incomplètes**.

- Dans les écoles incomplètes, tous les enfants sont inscrits. La procédure d'inscription est donc terminée.
- Dans les écoles complètes (qui ont reçu trop de demandes), un classement est réalisé pour attribuer les places.

Dans tous les cas, durant **la semaine du lundi 9 mars 2026**, l'école de votre 1er choix vous informera de la situation d'inscription de votre enfant par courrier ou par e-mail.

Si votre enfant n'a pas encore obtenu de place à ce stade, il participera au classement de la Commission de Gouvernance des Inscriptions (CoGI). Elle vous informera de sa situation d'inscription **à la fin du mois de mars 2026**.

Pour plus d'informations concernant les classements, vous pouvez consulter les pages www.inscription.cfwb.be/classementecole/ et www.inscription.cfwb.be/classementcogi/.

ET APRÈS ?

Lundi 20 avril 2026 : reprise des inscriptions.

Si vous n'avez pas participé à la période d'inscription ou si votre enfant est en liste d'attente, vous pouvez l'inscrire dans une école qui dispose de places. A partir de cette date, les inscriptions sont enregistrées de manière **chronologique** (premier arrivé, premier inscrit) et à la suite des demandes introduites durant la période d'inscription.

A ce moment-là, certaines écoles sont déjà complètes. Les possibilités d'y obtenir une place sont alors réduites. Il est donc vivement recommandé de déposer le FUI de votre enfant dans l'école de votre 1er choix entre le lundi 2 février et le vendredi 6 mars 2026.

Lundi 17 août 2026 en fin de journée : suppression des listes d'attente pour les enfants qui ont obtenu une place dans une école.

Lundi 24 août 2026 : rentrée scolaire.

Les outils disponibles sur le site www.inscription.cfwb.be

Sur ce site internet, vous pouvez retrouver toutes les informations complètes concernant la procédure d'inscription en 1re année secondaire.

LA RECHERCHE D'ÉCOLE

Vous pouvez rechercher des écoles secondaires sur base de différents critères et trouver leur numéro FASE (numéro d'identification). En cliquant sur le nom d'une école, vous pouvez :

- connaître son statut (présumée incomplète ou non) ;
- consulter sa situation d'inscription des 5 dernières années (complète ou non) ;
- obtenir des informations complémentaires : présentation, options, accessibilité, etc.



MON ESPACE INSCRIPTION

Cette plateforme vous permet :

- de réaliser des simulations du calcul de l'indice composite, d'obtenir des conseils concernant le choix des adresses à indiquer sur le FUI et de situer votre enfant, à titre indicatif, par rapport à la situation d'inscription de l'année précédente ;
- d'encoder le volet confidentiel en ligne ;
- de consulter la situation d'inscription de votre enfant à partir de la fin du mois de mars 2026.



LES DOCUMENTS UTILES

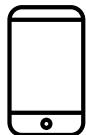
Sur la page www.inscription.cfwb.be/docs/, vous trouverez des documents destinés à faciliter vos démarches d'inscription : liste des écoles secondaires, exemple de procuration, formulaire unique d'inscription commenté, documents d'information traduits, etc.

LES QUESTIONS FRÉQUENTES

Une page du site est dédiée aux questions fréquemment posées. N'hésitez pas à la consulter : www.inscription.cfwb.be/faq/. Le service des inscriptions répond également à toutes vos interrogations par téléphone au **0800 188 55** (appel gratuit) ou par e-mail à l'adresse inscription@cfwb.be.

Qui contacter en cas de question ?

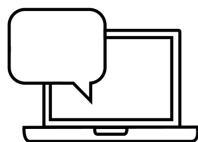
Le service des inscriptions de la Fédération Wallonie-Bruxelles se tient à votre disposition pour toute demande d'informations complémentaires :



Par téléphone au numéro vert : 0800 188 55

→ appel gratuit

→ disponible de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30 du lundi au vendredi



Par e-mail : inscription@cfwb.be

Ce document présente un résumé de la procédure propre aux inscriptions en 1re année de l'enseignement secondaire ordinaire organisée par les articles 1.7.7-5 à 1.7.7-37 du **Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire**.

Fédération Wallonie-Bruxelles / Ministère

www.fw-b.be - 02 413 30 00

Administration générale de l'Enseignement

Direction générale de l'Enseignement obligatoire

Service des inscriptions et de l'assistance aux établissements scolaires

Rue Adolphe Lavallée, 1 - 1080 Bruxelles

www.enseignement.be

Editeur responsable : Fabrice Aerts-Bancken, Administrateur général a.i.
Avenue du Port, 16 – 1080 Bruxelles

Le Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Rue Lucien Namèche, 54 - 5000 Namur

Tél : 0800 191 99

courrier@le-mEDIATEUR.be / www.le-mEDIATEUR.be

Date de la publication : Novembre 2025

PROCURATION

Pour une inscription en 1re année de l'enseignement secondaire
entre le lundi 2 février et le vendredi 6 mars 2026

Ce document doit être accompagné du volet général dûment complété et, s'il n'a pas été encodé en ligne, du volet confidentiel placé sous enveloppe fermée mentionnant le nom, le prénom et le numéro de FUI de l'enfant.

Attention : seule une **personne majeure** peut être mandatée pour procéder à l'inscription.

Je soussigné(e),

né(e) le / /

domicilié(e).....

Responsable légal de :

Nom et prénom de l'enfant :

Né(e) le / / Numéro de FUI :

Donne procuration à :

Nom et prénom :

né(e) le / /

domicilié(e).....

Pour procéder à l'inscription de mon enfant dans l'école correspondant à ma 1re préférence :

Nom :

Numéro FASE : /

Adresse :

Fait à : , le / /

Signature :